

Cautionnaire solidaire au tribunal

Par scootery, le 29/07/2013 à 12:40

Bonjour, je me suis porter caution solidaire pour un bail de 3 ans. La location (non meublé loi 1989) prenant fin au bout des 3 ans date bien formater de Mars 2007 à Mars 2010 j'ai donc résilier mon engagement avant une quelconque tacite reconduction, où autre avec un préavis de 3 mois. L'agence à refuser ma résiliation me rappelant mon cautionnement solidaire jusqu'à l'extinction dudit bail renouvelé qui sera pour la période initial où jusqu'à ce que la locataire résilie elle même le bail.

Actuellement nous sommes au tribunal pour la 3éme fois et la locataire ne se présente pas. Le juge à donc de nouveau reporter.

C'est une situation difficile car l'expulsion est retardé et bientôt les dates de non expulsion se rapproche et dure 6 mois jusqu'à la fin officielle du bail.

Merci pour votre aide